



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 1^{er} Juillet 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 24 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} Juillet, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 17 - Représentés : 8 - Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, P. ROBERT, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, S. OUTIN, J. CONTENTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, JM. KALAIDJIAN, LM. TILLIER, C. HELENNE, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT, JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER, E. RENAULT a donné pouvoir à A. DIDIER, S. FALAISE a donné pouvoir à R. FABIUS, E. LANDEAU a donné pouvoir à C. HELENNE, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir F. LOUIS, N. LENORMAND a donné pouvoir à M. CONTENTIN, JM. BERNAUS a donné pouvoir à D. VAUTIER.

ABSENTS EXCUSES : A. PERCHEY.

ABSENT : T. PESCHARD.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

10 – AVIS SUR LA DEMANDE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UN ECO PARC SUR LES TERRAINS SUD FACE AU POLE INTERNATIONAL DU CHEVAL (PIC)

Vu les articles L.122-1-1 III et L.122-1-V du Code de l'environnement, stipulant que le Conseil municipal doit être consulté pour avis. Cette démarche visant à recueillir des observations sur les éventuelles incidences environnementales que ce projet pourrait avoir sur le territoire de la Commune.

Considérant que ce projet de développement est en cours d'évaluation environnementale à Saint-Arnoult, visant à créer un écoparc sur les terrains sud en face du Pôle International du Cheval (PIC).

Considérant que ce projet intègre plusieurs composantes clés, toutes soumises à une analyse de leurs potentielles incidences sur l'environnement.

Considérant que ce futur écoparc prévoit de combiner développement et respect de la nature avec notamment la conservation et la mise en valeur de la faune et de la flore existantes sur le site. En parallèle, il inclura l'aménagement de parkings dédiés aux véhicules légers et aux poids lourds, qui serviront à la fois l'Ecoparc et le Pôle International du Cheval. Des zones de loisirs seront également aménagées pour le public, complétées par la construction d'un bâtiment d'accueil et tertiaire.

Eu égard au dossier précité ci-dessus et à ce qui précède, il vous est demandé de bien vouloir donner un avis favorable à la demande d'aménagement et de construction d'un écoparc sur les terrains sud face au PIC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DONNE** un avis favorable à la demande d'aménagement et de construction d'un écoparc sur les terrains sud face au PIC sur la Commune de Saint Arnoult

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

DAVID MULLER,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat